

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Mardi 22 Janvier 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt deux du mois de janvier l'an deux mille dix neuf, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE Maud FERREIRA, Laurine CABÉ, Véronique IRLES, Elodie LABORDE, Alexandre PEREIRA.

Excusés : Madame Sandrine BORDENAVE. Messieurs Jérôme NEGRE, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Laurent TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ.

Après s'être assuré que le quorum soit atteint, monsieur le Maire fait procéder à l'approbation des comptes rendus des séances du 18 décembre 2018.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1 Révision des loyers de l'année 2019 : Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à procéder à la révision des loyers des baux d'habitation qu'elle détient concernant les logements Mairie et Presbytère. Chaque bail étant révisable au 1^{er} janvier de chaque année avec comme indice de base retenu celui du 2^{ème} trimestre. Après application de la révision au 1^{er} janvier pour les logements Mairie et Presbytère le montant mensuel du loyer est fixé comme suit :

$$\begin{aligned} \text{- Logement Presbytère : } & 515,68 \text{ €} \times \frac{\text{IRL (2}^{\text{ème}} \text{ trim 2018) } 127,77}{\text{IRL (2}^{\text{ème}} \text{ trim 2017) } 126,19} = 522,14 \text{ €} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{- Logement Mairie : } & 463,45 \text{ €} \times \frac{\text{IRL (2}^{\text{ème}} \text{ trim 2018) } 127,77}{\text{IRL (2}^{\text{ème}} \text{ trim 2017) } 126,19} = 469,25 \text{ €} \end{aligned}$$

2 - Promotion de la langue gasconne :

Dans le cadre de sa compétence, la communauté de communes Lacq-Orthez apporte depuis plusieurs années un soutien financier aux associations œuvrant dans le domaine de la langue occitane. En 2019 elle poursuit ces actions au travers d'une enveloppe de 20 000 € d'investissement par l'installation de panneaux bilingues aux entrées et de sorties d'agglomération ; subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 6 000 €.

Afin de prendre en compte l'enjeu de développement économique et touristique l'assemblée valide la proposition de mettre en place une signalisation bilingue en Occitan ; « Viron » graphie agréée par l'Education Nationale.

Madame Véronique IRLES, suggère de procéder à la dépose des panneaux de jumelage avec les 2 autres communes de Biron. Installation devenue superflue.

3 - Avis sur le PPGDID (Projet Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de la CC Lacq-Orthez :

Approuvé par le conseil communautaire en date du 10 décembre, il est soumis à l'avis des communes membres conformément à la réglementation. Ce plan fixe pour les six prochaines années les orientations et actions visant à améliorer la simplification des démarches des demandeurs de logements sociaux et la mise en relation de l'offre avec la demande. Avis favorable sur le PPGDID.

4 - Vérification et entretien du matériel de lutte contre l'incendie :

Après examen, l'assemblée valide la proposition présentée par EXPABA Sécurité, basé à Hasparren, charge M. le Maire de notifier la décision au titulaire du contrat CHRONOFEU.

5 - Marché d'achat énergies 2020 - 2022 électricité et gaz naturel :

Les marchés d'achat énergies arrivent à échéance du 31 janvier 2019, il convient de renouveler les procédures de consultation. Le SDEPA, à l'instar des Syndicats d'Energie Régionaux de l'Ex-Aquitaine a constitué un groupement de commandes d'achats d'énergies. Le but est de sécuriser les procédures de consultation en matière d'achat public, de massifier la commande et de susciter la concurrence entre les fournisseurs. Il continue de mutualiser ses actions au bénéfice des communes du département, comme il le fait lorsque les communes bénéficient de travaux d'enfouissements électriques, d'éclairages publics, d'extensions de réseaux électriques, de renforcements ou de sécurisations. A l'unanimité l'assemblée est favorable au renouvellement de l'engagement auprès du SDEPA pour la procédure de consultation.

6 - Alimentation électrique stade municipal :

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de l'éclairage municipal a nécessité l'augmentation de la puissance électrique ; soit le passage de 36 kVA en 72 kVA. Il précise que cette alimentation dessert également l'ensemble des bâtiments situés au complexe sportif (salle des sports, salles de réunion, vestiaires, local technique, pièces annexes). Cette modification de puissance nécessite des travaux supplémentaires sur l'installation existante qui se traduisent par la dépose de l'installation existante, l'ouverture/fermeture pour la pose d'une gaine, la fourniture d'un câble, fourniture et pose d'un disjoncteur + déclencheur, modification du tableau général basse tension, contrôle électrique de l'installation. Après avoir donné lecture du devis établi par l'entreprise CEGELEC qui a réalisé les travaux d'éclairage, et dont le montant s'élève à 5 375,00 € HT (6 450,00 € TTC) il invite les membres de l'assemblée à se positionner sur cette opération. Après une large discussion, les membres de l'assemblée font observer le manque de professionnalisme de la part des techniciens, malgré les réunions préalables de chantier, et l'absence de communication. Entendu les explications, le Conseil Municipal,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise CEGELEC dont le montant s'élève à 5 375,00 HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la décision à l'entreprise pour exécution.

CHARGE Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires sur budget primitif 2019.

7 - Premiers résultats financiers provisoires de l'année 2018 :

La section de fonctionnement présente un excédent : + 29 885,32 €

La section d'investissement présente un déficit : - 54 262,91 €

Soit un déficit global de - 24 377,59.

8 - RGPD - Adhésion au syndicat mixte La Fibre64 par la CCLO ou à l'APGL :

Petit rappel : Depuis le 25 mai 2018, tout citoyen peut demander à sa collectivité de lui communiquer l'ensemble des données personnelles qu'elle détient sur lui, et plus globalement, demander l'obtention des preuves que ses données sont correctement protégées et que le RGPD est respecté. A défaut de quoi les démarches contentieuses peuvent être engagées, individuellement ou via une action collective. La commune est responsable de traitement, comme tous les organismes publics, sans exception.

En juillet 2018, la commune a désigné l'Agence publique de gestion locale comme DPO et informé la CNIL de cette désignation. Aujourd'hui le syndicat mixte La Fibre64 propose la même prestation dont le coût est supporté par la CCLO. L'APGL facture la prestation à raison de 258 €/1/2 journée pour réaliser la phase initiale soit un coût de 1032 €.

Proposition : Avant de signer les conventions avec l'APGL ou la CCLO il est prudent de s'assurer du contenu des prestations.

9 - Questions diverses :

Inauguration de l'aménagement du parking - éclairage du stade - présentation des Vœux du Mercredi 30 janvier 2019 :

Lecture du déroulé de la cérémonie, liste des invités. Dégustation de la bière blonde « Hylalegans », fabriquée dans un atelier à la pépinière d'entreprises par Félipe SANDOVAL.

Comité des fêtes : Première réunion Vendredi 18 janvier avec quelques volontaires potentiels.

Travaux à prévoir : plantations à prévoir dans le triangle entre les propriétés Caumia/Causéro.

Achat terrain : Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'acquisition de la parcelle contigüe à la propriété Mariano Herraiz , à l'extrémité nord du domaine de Brassalay dont le prix de vente annoncé est de 12 000 €. Surface boisée d'une contenance de 2ha.

Grand débat National : Dans le cadre de la grande concertation Nationale souhaitée par le Président de la République il est proposé de mettre à disposition un registre pour recueillir les doléances, attentes des citoyens jusqu'au 15 mars 2019.

Bois de dédè : Une plaque officielle avec mention du leg est à prévoir.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents ; la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à l'unanimité
A Biron, le 12 février 2019
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE